PETITION CITOYENNE

POUR l'ARRET DE l'ACHARNEMENT contre la famille POPOV

NOUS DEMANDONS HUMANITE et DISCERNEMENT, et EXHORTONS LES SERVICES MINISTERIELS et PREFECTORAUX à REGULARISER CETTE FAMILLE !

Nous sommes **citoyens Français, respectueux de la République Française** et de ses valeurs, mais aussi **soucieux du message transmis à nos enfants** et aux générations futures.

Nous sommes donc **particulièrement choqués par le véritable acharnement** qui prévaut dans le cas de la famille POPOV, et **demandons l'arrêt immédiat des persécutions** qui leurs sont infligées depuis trop longtemps maintenant et **respect de la parole donnée** quand M. le Préfet de Maine et Loire disait se plier à la parole du Juge de la Détention et des Libertés.

Pourquoi avoir fait casser cette décision pour un motif futile, plongeant les POPOV dans une clandestinité qu'ils ne souhaitent pas ?

Quels sont les ''crimes'' reprochés à cette famille qui doive justifier un tel déploiement de forces, et de moyens ? Si leur seul tort est d'être ''sans papiers'', ceci nous semble bien maigre eu égard à ce que notre Pays leur inflige, au mépris de la Convention Internationale des Droits de l'Homme et de son équivalent pour les Droits de l'Enfant !

Ils **répondent à TOUS les critères exigés pour une régularisation** ! Il est inhumain de faire d'eux les otages d'une position idéologique et un exemple du durcissement de la politique gouvernementale.

Mesdames, Messieurs les décideurs, **vous avez entre vos mains le sort d'une famille,** le sort d'enfants … saurez-vous demain vous regardez dans une glace si le pire devait arriver à Veronique, 4 ans, Geoffrey 6 mois, et leurs parents ?

Leur calvaire n'a que trop duré …

ACCORDEZ-LEUR d'URGENCE le droit au SEJOUR sur notre sol de France.

Nom	Prénom	Qualité	Ville	Tél ou e-mail	Signature

Cette pétition sera transmise par fax au 08 26 33 63 34, ou par courrier à RESF49 , C/O FSU, Bourse du Travail, 14 place Imbach 49100 Angers

Signer en ligne aussi sur site RESF national : http://www.educationsansfrontieres.org/?article8201 ou onglet RESF49 sur site national